

pour garder en santé les hommes qui vont se faire tuer, pourquoi ne ferions-nous pas de même aujourd'hui chez nous et ne dépense-t-on pas de l'argent pour que nos hommes, nos enfants et nos familles puissent conserver la santé qu'il faut pour rendre, à titre de citoyens, les services dont le pays a tant besoin à l'heure actuelle.

En lisant les brochures de la Ligue de la Santé du Canada, j'ai constaté avec intérêt que la province de Québec a été la première province du Canada à établir une unité sanitaire. Il est vrai que la moitié de l'argent requis provenait de l'Institut Rockefeller, l'autre moitié étant fournie par les autorités provinciales et municipales. Si une province peut faire cela, toutes les autres provinces du Canada peuvent sûrement faire encore plus avec la coopération du gouvernement fédéral. On a adopté récemment dans la province d'Ontario une loi pour la pasteurisation du lait, loi qui doit venir en vigueur au bout de six mois. Voilà qui va être d'un grand secours à la jeunesse de notre pays. Je connais fort bien les effets de la tuberculose bovine. Il y a plus de cinquante ans, mon père était membre du conseil de direction d'une université d'Etat. Le gouvernement des Etats-Unis y envoya un jeune homme qui était peut-être en avant de son temps; ce jeune homme était convaincu que la tuberculose existait chez la race bovine. Les autres membres du conseil de direction se moquèrent de celui qui osait dire qu'une vache pouvait avoir la "consommation", expression qu'on employait alors, mais mon père essaya de leur faire entendre raison. Les troupeaux se composaient alors en grande partie de Jerseys et d'Alderneys, ainsi que de quelques Holsteins. Finalement mon père dit: "Je promets de payer la valeur de toute vache qui aura été abattue et qu'on n'aura pas trouvée tuberculeuse." On adopta le règlement, nombre de vaches furent abattues et l'on constata la présence de la tuberculose chez un nombre déconcertant d'animaux. On m'informe que, dans cet Etat, la tuberculose bovine est maintenant disparue. Le changement a commencé à se faire il y a plus de cinquante ans.

Les humains sont très lents à adopter des mesures préventives et nous attendons souvent qu'il soit trop tard. Il est certain que nous voulons tous que nos garçons et nos filles qui grandissent ne soient ni rachitiques, ni aveugles, ni sourds ni muets; nous voulons qu'ils soient tous en excellente santé, non pas parce que nous allons les envoyer à la guerre, mais parce que nous voulons qu'ils deviennent plus tard le soutien de notre pays, qu'ils soient notre soutien aussi bien que l'objet de nos soins, et qu'ils deviennent membres de cette

[M. McCann.]

Chambre en temps de paix. Je demande encore au ministre de s'adresser au ministre des Finances, qui n'a peut-être pas le cœur aussi dur que le pensent certains d'entre nous, afin que, l'an prochain, il desserre un tout petit peu les cordons de la bourse.

M. BLACKMORE: J'assure le ministre que toutes les mesures qu'il prendra pour prévenir les maladies et pour améliorer les conditions sanitaires dans le pays recevront l'approbation complète et sans réserve de tous les adeptes du mouvement du crédit social, car l'un des principes caractéristiques et fondamentaux du mouvement du crédit social veut que le capital humain prime tout.

(Le crédit est adopté.)

#### Division de la santé

Maladies vénériennes.—Pour la distribution des produits arsénicaux aux provinces suivant le chiffre de la population et le nombre des traitements et subordonnement à un engagement stipulant que les provinces ne diminueront pas leurs déboursés au chapitre des maladies vénériennes, \$50,000.

L'hon. M. POWER: Le Gouvernement se propose ici de renouveler l'aide qu'il accordait aux gouvernements provinciaux dans leurs efforts pour combattre les maladies vénériennes, aide qui a été interrompue en 1931.

Ainsi qu'on l'avait déjà expliqué, à partir de 1919, jusqu'à 1931, le gouvernement fédéral a versé aux provinces des contributions annuelles variant entre \$100,000 et \$200,000, à part certaines subventions spéciales à la Ligue de la santé du Canada. La contribution du gouvernement fédéral à l'inauguration d'une campagne contre les maladies vénériennes a été d'environ \$1,900,000; par ces contributions, tant aux provinces qu'à des organisations bénévoles, le fédéral espérait encourager les provinces et le public en général à entreprendre une campagne contre les maladies vénériennes. En 1931, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de discuter, le gouvernement au pouvoir jugea à propos d'économiser, en abolissant la subvention accordée aux provinces pour combattre les maladies vénériennes, de même que la subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale, qu'on appelle aujourd'hui la Ligue de la santé du Canada. On a rétabli depuis, en 1934 je crois, la subvention à la Ligue de la santé du Canada, et ce n'est que cette année que nous reprenons la méthode qui consiste à aider les provinces dans la lutte anti-vénérienne; ce ne sera pas cependant au moyen de contributions. Pour une raison ou pour une autre, plusieurs provinces sont peu disposées à recevoir de nous des contributions, et que l'on s'est opposé à plusieurs reprises dans cette Chambre, aux subventions d'appoint sous forme de contributions. Il est très difficile d'exercer un con-